



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

ATTESTATION DE FRAIS DE RECEPTION

Je soussigné (e)certifie que la dépense
N° fact/doc..... émis(e) par la société..... pour€
correspond au règlement des frais de réception engagés lors de la réunion du
ayant pour objet..... Nombre de participants.....

(1) La facture est à payer au fournisseur, ou au prestataire.

(1) J'ai payé ces frais par :

Carte bancaire

chèque

espèces

Je joins à ma demande le justificatif correspondant (reçu ou facture).

*Je souhaite être remboursé sur mon compte personnel n°..... (joindre un
RIB/RIP si aucun remboursement n'a été effectué depuis plus d'un an)*

Visa de l'agent qui demande le remboursement

Laboratoire.....

Adresse.....

Origine de crédit :

N° commande XLAB

Visa du(de la) Directeur(trice) du laboratoire (2) autorisant la prise en charge de la dépense.

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Si le(a) Directeur(trice) du laboratoire est également la personne demandant le remboursement, signature d'un délégué.

DEDUCTIBILITE DE LA TVA

LES DEPENSES DE RESTAURANT, DE RECEPTION ET DE SPECTACLES DONNENT DROIT A DEDUCTIBILITE DE LA TVA, SOUS CERTAINES CONDITIONS :

- si la facture est libellée au nom de l'agent, le montant imputé sur les crédits du laboratoire sera le montant TTC.
- si la facture est libellée au nom du CNRS, le montant imputé sur les crédits du laboratoire sera le montant HT.

Par ailleurs les factures doivent également respecter les mentions réglementaires, et notamment le montant HT, le taux de TVA et le montant de TVA.